

VILLE DE MARNAY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

Sous la présidence de M. Vincent Ballot.

14 conseillers présents :

BALLOT Vincent - BOUCHASSON Laurence - BUGNET Judith - FASSET Jean-Louis - GIRARD Bernard - MADIOT Bernadette - MARIN GUITON Catherine - MORCHE Bernard - MORLAND Mélanie - MOUCHOT Yves - RIETMANN Michaël - RONDOT Jérémy - THIELLEY Bénédicte - ZANGIACOMI Pierre.

Absent : FERREIRA Antonia

Secrétaire de séance : Vincent BALLOT

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 11 avril 2017 ;
- Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;
- Comptabilité Budget Commune : décision modificative n°1 ;
- Personnel communal : création d'un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe (35h) ;
- Contrat de séance de cinéma en plein air gratuite du 02 août 2017 dans le cadre des animations estivales de la Ville ;
- Soutien à l'association AMALTHEE ;
- Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 20h05.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Réfection de la toiture de l'Eglise : demande de subventions

Passage au vote : Pour : 14

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 11 avril 2017

Le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance précédente du 11 avril 2017.

Aucune autre remarque n'est formulée.

2. Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différentes étapes de la procédure de modification simplifiée du PLU fixée au code de l'urbanisme.

Il indique que la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée étant achevée et qu'aucune observation n'a été déposée, il convient, maintenant d'approuver la modification simplifiée pour sa mise en vigueur.

Monsieur le Maire informe que la chambre d'agriculture, lors de la consultation des services associés, a émis une observation concernant la possibilité d'accueil en zone A. Celle-ci ne peut être prise en compte réglementairement car elle ne rentre pas dans le champ des possibilités admises par la modification simplifiée. Elle pourra être étudiée dans le cadre de la révision générale du PLU.

Monsieur le Maire propose d'approuver la modification simplifiée du PLU de la commune de MARNAY portant sur :

- Modification d'un article du règlement du PLU zone N : modification du type de bâtiment concerné par l'article N2 ;
- Modifications des dispositions applicables en zone 2 AU / correction de la dénomination 2AUz en UAz2 (erreur matérielle) ;
- Mise en conformité avec la loi ALUR applicable au 1^{er} janvier 2017 (zone A et Z) ;

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal suivant : Presse de Gray

La délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information (article L153-48 du Code de l'urbanisme).

Le dossier de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de MARNAY aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de Haute-Saône.

La délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise à Madame la Préfète de Haute-Saône.

Passage au vote : Pour : 14

3. Comptabilité Budget Commune : décision modificative n°1 ;

Monsieur le Maire expose que suite à une erreur matérielle dans le montant reporté du résultat 2016 au budget 2017, il y a lieu d'effectuer des virements de crédits pour régulariser les écritures.

Il propose les virements suivants :

Art/chap	Objet des dépenses	Augmentation des crédits	Diminution sur crédits déjà alloués
001/001 DI	Solde d'exécution d'investissement reporté	0.10	
1311/13 DI	Etat et établissement nationaux		0.10

Passage au vote : Pour : 14

4. Personnel communal : création d'un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe (35h) :

Monsieur le Maire informe qu'un agent au service administratif a obtenu l'examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Il propose au conseil municipal de créer le poste à compter du 1^{er} juillet 2017 après avis de la commission administrative paritaire.

Passage au vote : Pour : 14

5. Contrat de séance de cinéma en plein air gratuite du 02 août 2017 dans le cadre des animations estivales de la Ville :

Pierre ZAnzgiacomì propose comme en 2016, une séance de cinéma en plein air le mercredi 02 août 2017 à 21h30 au camping. La projection est assurée par le réseau écran mobile pour un coût de 1323.50 € TTC. Un acompte d'un montant équivalent à la location du film doit être versé pour valider la réservation. Celui-ci s'élève à 316.50 € TTC.

Une assurance spéciale RC couvrant les frais engagés non récupérables suite à un cas de force majeure, les dégâts occasionnés au lieu de diffusion, aux biens confiés et aux personnes, la période de montage et démontage du matériel, bris destructions ou pertes des biens assurés, sera demandée auprès de l'assureur de la Commune.

Passage au vote : Pour : 14

6. Soutien à l'association AMALTHEE :

Le Maire rappelle que le 31 janvier 2013, une femme de MALANS a été assassinée par son voisin. L'individu, qui a commis ce crime, avait été signalé à plusieurs reprises comme étant dangereux au Préfet et au Procureur de la République. Malheureusement, aucune action n'a été menée, faute de disposition législative.

Aujourd'hui, afin de donner le pouvoir de prévention aux Elus, il faut que la loi change. L'association AMALTHEE à MALANS se bat pour ce changement.

Le 21 novembre 2013, la proposition de loi n°1570 relative aux mesures de prévention et de sécurité nécessaires à raison de l'état dangereux et caractérisé d'un individu, est enregistrée à la présidence de l'Assemblée Nationale.

Le Maire propose d'attirer l'attention des candidats à l'élection législative pour que cette proposition de loi puisse être adoptée dans les plus brefs délais.

Passage au vote : Pour : 14

7. Réfection de la toiture de l'église : demandes de subventions :

Monsieur le Maire rappelle les délibérations en date du 18 juin 2009 où la Commune avait confié à Philippe LELIEVRE la maîtrise d'œuvre concernant la restauration de la toiture de l'église Saint Symphorien.

Le Maire précise que l'état de la toiture nécessite des travaux de réfection garantissant la mise en sécurité du bâtiment et de son environnement ;
Il propose donc de lancer une première tranche cette année pour le Coeur de l'église.
Estimée à 50 000 €, cette tranche fera l'objet de demande de subventions à la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), la Région et au Conseil Départemental.
Un permis de construire va être déposé.

Passage au vote : Pour : 14

8. Questions diverses.

Implantation des panneaux randonnée : une convention de mise en place a été passée avec la CCVM. Ils seront positionnés vers la voie de chemin de fer et au Paquey au départ des circuits.

Demande d'un exploitant agricole de CHENEVREY pour les arbres situés à côté de la station d'épuration. Les élus souhaitent un délai de réflexion, une décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

Festi'lav le 03/06/2017 : la commune met à disposition de cette nouvelle association de Lavernay le matériel pour l'organisation de leur concert.

Journée citoyenne : 1^{ère} édition à Marnay le 13/05/2017.
Projet piloté par Judith Bugnet avec la participation des citoyens de la commune et des commerçants de la cité.

Il est proposé de renouveler une partie du parc de vitabris qui sont en mauvais état et bien utiles aux associations.

Question de Bernard MORCHE : l'ancienne passerelle qui assurait la liaison de la rue des frères Gardet vers la place du Souvenir Français pourrait être utilisée pour le passage d'un aqueduc sur le tour de la déviation.

La CCVM a sollicité une rencontre pour un projet à la Gare le Marnay. Un nouveau scénario a été proposé. La CCVM refuse d'envisager la création d'un périscolaire à la Gare, le jugeant trop éloigné (250m) des écoles.

Ce qui est proposé :

Cession par la commune d'une partie de terrain à la gare.

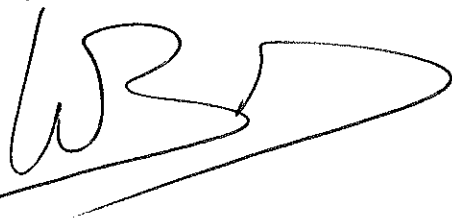
Mise à disposition de la SCAF à la CCVM pour la transformer en Périscolaire.

Construction à la gare du siège de la CCVM et d'un Pôle SOCIO CULTUREL.

La commune de Marnay souhaite connaître la vision du conseil communautaire sur l'exercice des compétences culture, sport, social.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Secrétaire de séance,
Vincent BALLOT



le Maire,
Vincent BALLOT

